

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 mai 2017

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriatî DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Jacques BESNAÏNOU - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Jeanne MARTI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Pierre DJIANE représenté par Michèle EMERY - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET représentée par Martine RENAUD - Martine GOELZER représentée par Dominique DELOURS - Annie GRIGORIAN représentée par André GLINKA-HECQUET - Michel ILLAC représenté par Martine MATTEI - Nathalie LAINE représentée par Régine GOURDIN - Gisèle LELOUIS représentée par Dany LAMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Guy MATTEONI représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Frédéric COLLART - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Nathalie FEDI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Patrick PADOVANI représenté par Michel AZOULAI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marine PUSTORINO-DURAND représentée par Patrick PAPPALARDO - Jean ROATTA représenté par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Christyane PAUL - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS - Josette VENTRE représentée par Albert GUIGUI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Bruno GILLES - Georges GOMEZ - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSÉS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Mai 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DDA 002-644/17/CT

■ Approbation de la convention 2017-2018 de soutien financier à l'association HESPUL et attribution d'une subvention

Information du Conseil de Territoire

DEE 17/15376/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après au Conseil de Territoire pour information .

Hespul est une association à but non lucratif créée en 1991, reconnue nationalement pour son indépendance et son expertise dans le domaine de la planification énergétique et du développement des énergies renouvelables, notamment de l'énergie photovoltaïque. L'objectif stratégique du projet de l'association est de « contribuer à l'avènement d'une société sobre et efficace, reposant sur les énergies renouvelables, tout en défendant les valeurs d'équité et d'intérêt général ». Déclinée aux réseaux publics de distribution d'électricité, la stratégie de l'association Hespul vise à « contribuer à l'évolution des réseaux électriques afin que ceux-ci puissent accueillir le maximum de production renouvelable à moindre coût global et dans une logique d'intérêt général ».

Centrée à l'origine sur la promotion et le développement de la filière photovoltaïque raccordée aux réseaux publics de distribution d'électricité, l'association a acquis une expertise reconnue de niveau international en réalisant ou faisant réaliser plusieurs centaines d'installations de ce type en France, notamment dans le cadre de programmes de démonstration soutenus par la Commission Européenne. L'association est également membre du Comité de Concertation des Producteurs animé par Enedis depuis 2004 et impliquée dans les réflexions nationales sur les évolutions réglementaires dans le domaine des réseaux d'énergie et des énergies renouvelables. L'expertise développée par l'association Hespul lui confère une compréhension fine des enjeux juridiques, financiers et techniques des réseaux d'énergie et du développement local des énergies renouvelable.

Cependant, les évolutions législatives récentes, tant sur l'organisation territoriale que sur la transition énergétique, impliquent des changements profonds dans la prise en charge de ces questions énergétiques et une nette montée en puissance de l'échelon local et métropolitain en particulier.

Ainsi, l'association Hespul souhaite se rapprocher d'Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité (AODE) afin de mieux comprendre les problématiques auxquelles elles sont confrontées dans leur relation avec leur concessionnaire, en particulier pour le raccordement des producteurs utilisant des sources renouvelables (photovoltaïque, biomasse, hydroélectricité, éolien, ...). Plus globalement, et afin de pouvoir alimenter le centre de ressources en photovoltaïque cofinancé par l'ADEME, dont une partie importante est d'ores-et-déjà consacrée au raccordement des producteurs (www.photovoltaique.info), elle a besoin de développer sa compréhension des mécanismes spécifiques à la prise de cette compétence des métropoles pour renforcer son expertise et faire évoluer ses outils d'accompagnement des territoires et des collectivités.

Dans ce but, l'association Hespul souhaite se rapprocher de la Métropole Aix-Marseille-Provence afin d'étudier, pendant 2 ans :

- la mise en place de la stratégie de la Métropole en matière d'aide aux porteurs de projets d'installations de production d'électricité utilisant les énergies renouvelables ;
- les interactions avec différents acteurs locaux intervenant dans la réalisation de travaux de planification énergétique ;

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

- la mise en place de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie et notamment les liens avec les syndicats d'énergie, l'exercice des missions de contrôle de la concession du réseau public de distribution et le raccordement des producteurs d'énergie renouvelable.

Le retour d'expérience de la Métropole Aix-Marseille-Provence permettra à l'association de construire des lignes directrices, recommandations et supports d'information destinés à l'ensemble des métropoles françaises et des acteurs de leur territoire (entreprises, collectifs citoyens, communes...) pour favoriser le développement des énergies renouvelables.

La Métropole détient en effet – ou détiendra au 1^{er} janvier 2018 – sur son territoire de nombreuses compétences relatives à l'énergie :

- elle établit un Plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM) qui fixe des objectifs en termes de production d'énergie renouvelable et propose des modalités d'accompagnement des projets du territoire dans ce domaine ;
- elle dispose de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz (AODE), en application de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et conformément aux articles L. 5217-2 et L. 5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- selon les mêmes articles, lui est transférée également la compétence de distribution de chaleur et de froid (création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains) ;
- elle a la faculté, en application de l'article L2224-32 du CGCT, sur son territoire, d'aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter toute nouvelle installation utilisant les énergies renouvelables, de valorisation énergétique des déchets ménagers ou assimilés, de cogénération ou de récupération d'énergie provenant d'installations visant l'alimentation d'un réseau de chaleur ;
- enfin, elle peut, par sa compétence de contribution à la transition énergétique, mener ou soutenir des actions variées sur son territoire facilitant et encourageant le développement de la production d'énergie renouvelable.

La construction du PCAEM et de la stratégie énergétique doivent se dérouler en 2017 et 2018.

Pour toutes ces raisons, il apparaît intéressant d'encourager l'association Hespul à observer les travaux de la Métropole et capitaliser sur cette expérience afin de compléter son expertise et ses outils pouvant être utiles à l'ensemble des métropoles, grandes collectivités françaises et acteurs territoriaux agissant à leurs côtés dans le domaine de l'énergie.

Dans cet objectif, il a été décidé d'établir une convention avec l'association Hespul, destinée à soutenir financièrement son projet de développement d'expertise et d'adaptation des outils de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des métropoles et des acteurs de leur territoire.

Aussi, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver cette convention et d'accorder à l'association Hespul une subvention totale de 39.000 € pour deux ans, allouée en deux parties égales de 19 500 € au titre des années 2017 et 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Signé le 17 Mai 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Juin 2017

- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le projet de délibération métropolitain « Approbation de la convention 2017-2018 de soutien financier à l'association HESPUL et attribution d'une subvention »

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de Territoire doit être informé du projet de délibération métropolitain « Approbation de la convention 2017-2018 de soutien financier à l'association HESPUL et attribution d'une subvention ».

DELIBERE

Article unique:

- Le Conseil de Territoire prend acte du projet de délibération métropolitain « Approbation de la convention 2017-2018 de soutien financier à l'association HESPUL et attribution d'une subvention ».

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER